

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	16.01.2023	23h24	23.109	DECS
Annule et remplace				

Auteur-e(-s) : Groupe socialiste

Titre : Accueil des réfugié-e-s LGBTIQ+ : le canton de Neuchâtel va-t-il revoir sa copie ?

Contenu (questions posées au Conseil d'État) :

Que ce soit en termes d'hébergements ou en termes de soutiens associatifs et institutionnels, la politique d'asile pratiquée par le canton de Neuchâtel à l'égard des demandeuses et demandeurs d'asile et des réfugié-e-s LGBTIQ+ demeure lacunaire à plusieurs endroits. Par conséquent, nous prions le Conseil d'État de bien vouloir donner suite aux questions et préoccupations suivantes :

1. Le gouvernement dispose-t-il de données, d'un suivi ou d'informations quant à d'éventuels épisodes de violences perpétrées par d'autres réfugié-e-s, le personnel d'accueil, le personnel sécuritaire ou encore les services sociaux à l'encontre de réfugié-e-s LGBTIQ+ dans les centres d'accueil sur sol neuchâtelois ?
2. Le cas échéant, quelles sont les mesures de protection et de prévention prévues ?
3. La mise en place d'une permanence soutenue par l'État pour les personnes LGBTIQ+ en situation de migration est-elle envisageable ?
4. Une réflexion quant à la création d'hébergements cantonaux supplémentaires et suffisamment sécurisants pour les personnes LGBTIQ+ en situation de migration, détachés des centres fédéraux d'asile, est-elle à l'ordre du jour ?

Développement (commentaire aux questions) :

Le constat est amer, mais hélas implacable. La Suisse demeure l'un des pays les plus restrictifs en matière d'octroi de l'asile pour les personnes LGBTIQ+. La procédure elle-même relève du parcours du combattant : alors même qu'il est avéré que dans de nombreux pays les personnes LGBTIQ+ sont la cible de menaces et d'homophobie ou de transphobie d'État, la Confédération s'entête à appliquer une politique qui ne reconnaît que très difficilement les pressions et les menaces liées à l'orientation de genre, sexuelle ou affective comme critère d'octroi de l'asile, si elles ne s'accompagnent pas systématiquement de persécutions ou craintes fondées de persécutions. Comme le relève l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) : « *Le simple fait qu'il existe dans le pays d'origine de la personne requérante d'asile des lois qui punissent certains comportements considérés comme déviants ne suffit pas en Suisse pour obtenir une protection. Les personnes LGBTIQ+ doivent donc prouver qu'elles courent un grand risque de préjudice personnel dans leur pays.* » Et l'OSAR d'ajouter : « *Cependant, il arrive fréquemment que les personnes LGBTIQ+ peinent à expliquer leurs véritables motifs d'asile, tant leurs sentiments de honte ou de méfiance à l'égard des autorités sont profonds.* »

Face à cette intransigeance d'État sur des principes humanitaires pourtant élémentaires, les cantons apparaissent dès lors comme des acteurs à même d'offrir des conditions d'accueil sécurisantes le temps des procédures, ou même lorsque celles-ci aboutissent, mais que le climat d'insécurité pour les personnes réfugiées LGBTIQ+ demeure. Pour ce faire, deux mesures semblent pertinentes à explorer :

1. La mise en place de lieux d'hébergement sécurisants pour les requérant-e-s d'asile LGBTIQ+, qui peuvent être exposé-e-s à des préjugés ou à des discriminations dans les hébergements collectifs (parfois même de la part de personnes provenant de sociétés ouvertement hostiles, voire des mêmes pays où elles et ils ont été persécuté-e-s et dont elles et ils avaient fui les menaces et les pressions). Leur sécurité, ainsi que leur santé mentale et psychique ne pouvant être garanties, il semble dès lors nécessaire de développer et encourager des alternatives au niveau cantonal.
2. La création et l'appui étatique d'une permanence pour les personnes LGBTIQ+ en situation de migration, à l'instar de l'ancienne antenne neuchâteloise d'Asile LGBT, créée en 2019, mais qui avait dû mettre la clé sous la porte en octobre 2021, faute de soutiens. Cet organisme permettrait aux personnes LGBTIQ+ qui auraient gardé le silence sur les motifs réels de leur demande d'asile, du fait de la persistance des stigmatisations et des violences dans le lieu même où elles se trouvent, de faire valoir leur protection et de ne pas sombrer dans une invisibilité qui les éloignerait des ressources sociales, matérielles et légales dont elles ont besoin.

Bien évidemment, d'autres mesures existent et peuvent être mises en place. Mais, en synthèse, et au regard des éléments et propositions précités, nous invitons le Conseil d'État à nous présenter un aperçu de la situation dans

le canton de Neuchâtel et à nous indiquer de quels moyens il pense pouvoir se doter pour offrir à tout un chacun qui demande l'asile sur notre sol ou qui l'obtient de parfaites garanties de protection et d'intégration.

Souhait d'une réponse écrite : NON

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Hugo Clémence

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Anne Bramaud du Boucheron	Julie Courcier Delafontaine	Fabienne Robert-Nicoud
Martine Docourt Ducommun	Garance La Fata	Patricia Sørensen
Katia Della Pietra	Anita Cuenat	Corine Bolay Mercier
Karin Capelli		